

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**AMENAGEMENT DE  
L'ESPACE  
COMMUNAUTAIRE -  
Avenant n°13 à la  
convention de concession  
relative à l'aménagement  
de la Zone Industrielle Le  
Royeux à Gauchy.**

==

**Rapporteur :  
Mme la Présidente**

Date de convocation :  
13/10/21

Date d'affichage :  
25/10/21

Nombre de Conseillers  
en exercice : 74

Quorum : 38

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers  
votants : 67

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 octobre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, M. Thomas DUDEBOUT, M. Karim SAÏDI, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Fabien BLONDEL représenté(e) par M. Damien SEBBE, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Christian MOIRET, Mme Rose-Marie BUCEK représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, Mme Jocelyne DOGNA représenté(e) par M. Jean-Marc WEBER, M. Elie BOUTROY représenté(e) par M. Thierry DEFRANCE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Frédéric MAUDENS, Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Françoise JACOB, M. Sébastien ANETTE.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La Seda est concessionnaire de la ZI Le Royeux depuis le 24 février 1981. Cette convention de concession a fait l'objet de divers avenants afin de tenir compte des évolutions législatives, des prorogations de durée de la mission de la

Seda et des ajustements sur la participation versée par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Des études pour l'implantation de nouveaux projets sont en cours de réalisation par la Seda et feront l'objet d'une validation de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois en 2021. Cette validation conditionne les procédures de consultations des entreprises et le démarrage des travaux, qui seront lancés prévisionnellement en 2023, en fonction de la commercialisation des terrains.

Au vu du rythme de commercialisation de l'opération, il est proposé de proroger la concession jusqu'au 31 décembre 2027.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver l'avenant n°13 à la convention de concession ;
- 2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n° 13 ci-annexé et à accomplir toutes les formalités en résultant.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Dominique FERNANDE, Stéphane LINIER ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20211020-54654-BF-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 25 octobre 2021

Publication : 25 octobre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



## **AVENANT N° 13**

### **à la convention de concession relative à l'aménagement de la Zone Industrielle Le Royeux à Gauchy**

\*\*\*\*\*

#### **ENTRE :**

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, représentée par Madame Frédérique MACAREZ, sa Présidente en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2021,

Désignée dans ce qui suit par les termes « la collectivité », « la Communauté d'Agglomération », « le concédant »,

**D'une part,**

#### **ET :**

La seda, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale au capital de 1 500 000 euros, dont le siège social est à LAON – (02000), Pôle d'Activités du Griffon – 10 rue Pierre-Gilles de GENNES, inscrite au registre du commerce de SAINT-QUENTIN sous le n° B 591 680 145, représentée Madame Nathalie TANIÈRE, sa Directrice Générale, désignée dans ses fonctions par délibération du Conseil d'Administration en date du 28 janvier 2019,

Désignée dans ce qui suit par les termes « la seda », « la société », « le concessionnaire », « l'aménageur »,

**D'autre part.**

#### **EXPOSE**

Par convention en date du 24 février 1981, le District de SAINT-QUENTIN a concédé à la S.E.D.A. l'opération d'aménagement de la Zone industrielle Le Royeux sur la commune de Gauchy. Le District de Saint-Quentin s'est, depuis, transformé en Communauté d'Agglomération en 1999 puis en Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois en 2017.

Cette convention a fait l'objet de divers avenants afin de tenir compte des évolutions législatives (lois de décentralisation, loi sur les SEM...), afin de proroger la durée de la mission de la seda, de préciser le montant de la participation versée par la collectivité (conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme), de préciser l'affectation des sommes versées par la collectivité, etc.

Suite aux échanges qui ont eu lieu entre la seda et son concédant, les travaux de la voirie sud permettant de desservir les +/- 4ha restant à commercialiser sur la zone avaient été reportés (cf avenant 12) et le terme de la concession reporté au 31 décembre 2022.

Les études de projet sont en cours par la maîtrise d'œuvre et feront l'objet d'une validation par la Communauté d'Agglomération en 2021. Une fois validés, les procédures de consultation des entreprises devront être engagées, le démarrage des travaux étant prévu pour 2023.

L'aménagement de cette ultime tranche de la ZAC « ZI Le Royeux » sera réalisé en fonction de la commercialisation des dernières parcelles à bâtir en vue d'y accueillir de l'activité.

Afin que la seda poursuive et achève ses missions puis assure la clôture de l'opération de concession, la Communauté d'Agglomération a souhaité proroger la durée de celle-ci pour 5 ans, le terme du contrat étant reporté au 31 décembre 2027.

Le présent avenant a ainsi pour objet de modifier la clause contractuelle relative à la durée de la concession.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit.

### **ARTICLE UN – DUREE DE LA CONCESSION**

Les parties conviennent de proroger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2027.

### **ARTICLE DEUX -**

Les autres dispositions du traité de concession et de ses avenants successifs non visés dans le présent avenant demeurent applicables.

A SAINT-QUENTIN, le

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Saint-Quentinois

Pour la seda

La Présidente,

La Directrice Générale,

Madame Frédérique MACAREZ

Madame Nathalie TANIÈRE